

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/12/2023
à 19 heures en Maison Communale Lucien Roche à Rourebeau

Secrétaire de séance : Géraldine COULAUD

Présents : Mr Florent MARTIN, Maire, Mmes Géraldine COULAUD et Christiane GIRAUD-AUDINE, Adjointes, M. Nicolas TRUPHEME, Adjoint, Mr Jérôme FOURNIER, Mme Liliane CANDY, Mme Sandra BOUCHARD, Mr Thibaut ELAPHOS, Mr Christian BERNARD, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mr Jérôme BONNET et Mme Françoise BOUDIER

Procurations :

La séance est ouverte à 19 heures 10.

1/ Tarification de l'eau et de l'assainissement – février 2024 à janvier 2025

M. le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de fixer le prix de l'eau et de l'assainissement pour la période de février 2024 à janvier 2025. Après en avoir délibéré, l'assemblée décide de reconduire les mêmes tarifs que l'an passé à savoir :

Frais fixes par compteur ou par foyer Eau à usage domestique ou agricole	39.00 €
Frais fixe par compteur ou par foyer Eau à usage industriel	40.00 €
Prix au mètre cube jusqu'à 120 m3 (usage domestique ou industriel)	0.68 €
Prix au mètre cube au-delà de 120 m3 (usage domestique ou industriel)	0.40 €
Assainissement	12.00 €
Prix au mètre cube jusqu'à 120 m3	0.90 €
Prix au mètre cube au-delà de 120 m3	0.25 €
Redevance pollution	0.29 €
Redevance modernisation des réseaux	0.16 €

Adopté à l'unanimité

2/ Tarifs des loyers en 2024

M. le Maire explique que selon l'IRL, le pourcentage de réévaluation s'élève à + 3.50 %. Il précise que la TEOM est également actualisée et payée par les locataires.

Adopté à l'unanimité

3/ Convention de mise en place d'un Accueil Collectif de mineurs saisonnier 2024

Monsieur le Maire propose de reconduire la convention avec la FFRAS04 pour l'organisation des centres aérés durant les vacances 2024. Le montant global de ce service s'élève à 4399.83 € payable en trois fois. Il précise que les locaux se situent au Poët et que la CAF 05 participe financièrement à ce service.

Adopté à l'unanimité

4/ Règlement des factures avant le vote des budgets primitifs 2024

M. le Maire demande l'autorisation à l'assemblée d'engager les dépenses de fonctionnement à hauteur de 25 % des dépenses de l'an passé avant le vote des budgets primitifs. Il précise également qu'il est autorisé à procéder à des mouvements de crédits à hauteur de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Adopté à l'unanimité

5/ Ecritures du stock final du budget annexe du Lotissement de la Clorisse

Afin de clôturer l'année comptable du budget annexe du lotissement de la clorisse, des opérations d'ordre à hauteur du reste à vendre soit 50 241.45 € sont passées.

Adopté à l'unanimité

6/ Modification du nombre des adjoints

Suite à la démission de la première adjointe et suite à l'acceptation de cette démission par M. le Préfet des Hautes-Alpes, M. le Maire propose de ne pas réélire un nouvel adjoint mais de conserver deux adjoints dont le second devient le premier et la troisième devient la seconde.

Adopté à l'unanimité

7/ Instauration de la prime «pouvoir d'achat»

M. le maire propose de verser aux agents éligibles de la collectivité le prime « pouvoir d'achat » qui fera l'objet d'un arrêté individuel.

Adopté avec 8 voix pour et 1 abstention

8/ Modification de la participation au chèque déjeuner.

M. le Maire propose de passer de cinq à huit euros de valeur pour le chèque déjeuner quotidien. Il dit que la participation est de 50 % pour l'agent et 50 % pour la collectivité.

Adopté à l'unanimité

9 Modification de la délégation au Maire pour les Régies

M. le Maire fait remarquer que sa délégation ne l'autorise pas à modifier ou supprimer des régies comptables. Il demande à l'assemblée de l'autoriser à réaliser ces deux actes pendant la durée de son mandat.

Adopté à l'unanimité

10/ Zone d'accélération des énergies renouvelables

Suite à des réunions publiques, M. le maire propose de classer la totalité de la commune en zone d'accélération énergétique en précisant que le PLU d'Upaix reste souverain.

Adopté à l'unanimité

La séance est levée à 19 heures 50.

Le Maire, Florent MARTIN

